

**LA FOYE MONJAULT**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

---

Le jeudi 25 juin 2026 vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de la Foye- Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Pascal ADAM, maire, convoqués le 19 juin 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du code général des collectivités » territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Benjamin BARON, Clotilde ROBERT, Marie-José BONNIN, , Quentin GESBERT, Matthieu PEQUIN, Jonathan FABIEN, Benjamin CHATAIN, Dominique GUITTEAU, Fanny HUGUET, Elodie BRIGNON, Elodie LE GOVIC (arrivée au milieu du Conseil)

Absents : Dany MICHAUD donne pouvoir à Marie-José BONNIN,

Secrétaire : Clotilde ROBERT

Quorum : avec 14 membres présents le quorum est atteint.

Mode de scrutin : public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

---

**Ordre du jour :**

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2026
- Présentation du nouveau site internet
- Dispositif argent de poche
- Augmentation de l'indice des loyers locatifs
- Recrutement d'une 2ème secrétaire à temps partiel
- WC publics
- Voitures tampons – stationnement gênant
- Vitesse excessive dans les villages– radar pédagogique – feu asservi à la vitesse
- Terrain de foot – consommation d'énergie
- Fermeture de la classe à Vallans
- Etat Civil - numérisation
- Journal de la commune
- Fête du 14 juillet
- Remboursement de factures à Sébastien Guérin et Pascal ADAM
- Location salles socios association Cuba A Lo Cubano
- Questions diverses

---

**Adoption du procès-verbal du 26 mai 2026**

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le procès-verbal du 26 mai 2026.

Aucune remarque n'étant formulée le PV du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

---

**Délibérations :**

- **Délibération 2026-06-01 augmentation des loyers locatifs**

**LA FOYE MONJAULT**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

---

- **Délibération 2026-06-02 recrutement d'une 2<sup>ème</sup> secrétaire à temps partiel**
- **Délibération 2026-06-03 Etat Civil numérisation**
- **Délibération 2026-06-04 Remboursement de facture à Sébastien Guérin et Pascal ADAM**
- **Délibération 2026-06-05 Location salles socios association Cuba A Lo Cubano**

### **Présentation du nouveau site internet**

Madame Ophélie MAROT a présenté au Conseil Municipal le projet du nouveau site internet de la commune. Celui-ci vise à être plus attractif et plus accessible pour les usagers.

Le design a été repensé tout en conservant les couleurs du logo communal. L'équipe municipale sera chargée d'alimenter et de référencer divers points sur la carte interactive. Des prises de vue par drone sont actuellement réalisées pour illustrer chaque hameau.

La mise à jour des informations se poursuit, notamment pour l'école, la collecte des déchets et les démarches administratives.

Une dernière réunion est prévue dans 8 jours, et la livraison du site est prévue entre juillet et août au plus tard.

### **Dispositif « Argent de poche »**

La commune a reçu l'accord de la Préfecture, et le dispositif est désormais couvert par l'assurance.

Ce nouveau projet connaît un vrai succès : plus d'une dizaine de dossiers ont déjà été retirés, et 4 ont été retournés.

En cette période de vacances pour les employés encadrants, il sera difficile de répondre à toutes les demandes. La commune envisage donc de prioriser les candidats les plus âgés, pour qui cette édition pourrait être la première et la dernière.

Les inscriptions se clôtureront le **1er juillet**. L'équipe municipale établira ensuite un planning en fonction du nombre d'enfants inscrits et pourra proposer des semaines non complètes afin d'accueillir un maximum de participants.

### **Augmentation des loyers**

La révision des loyers des logements du parc locatif aura lieu comme chaque année au 1<sup>er</sup> Juillet. L'Indice de Référence des Loyers (IRL) pris en compte est celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (T4 en niveau 145.78 en évolution annuelle, en % 1.0079) pour l'ensemble des logements hormis le logement situé au 24 rue de la Mare aux Chèvres dont l'IRL pris en compte est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 (2026 T1 en niveau 146.60 en %1.0078. Concernant le logement du 14, rue de la mairie, une augmentation de 30 € sera appliquée au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la délibération

#### **Délibération 2026-06-01 augmentation des loyers locatifs**

Présents 13, procuration 1, suffrages exprimés 14, vote 14 pour, 0 contre, 0 abstention

### **Recrutement d'une 2ème secrétaire à temps partiel**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-8, L.332-14 et L.311-1 ;  
VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux et d'en définir les caractéristiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter l'organisation du secrétariat de mairie pour maintenir la continuité du service public, notamment le mercredi matin en l'absence la secrétaire générale de mairie déjà en poste sur 30h hebdomadaire.

CONSIDÉRANT l'opportunité de répartir les missions entre deux postes distincts afin de préserver l'amplitude horaire actuelle tout en optimisant la gestion des tâches ;

DÉCIDE :

1. La création, à compter du 1er septembre 2026, d'un emploi permanent à temps non complet :  
- Un emploi d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une durée hebdomadaire de 5 heures, chargé des fonctions de secrétaire de mairie
2. Les missions attribuées à ce poste seront les suivantes :  
- Accueil, renseignement de la population et instruction des dossiers de l'urbanisme et tout autre dossier inhérent à cette fonction;
3. La rémunération et le déroulement de carrière de l'agent affecté à cet emploi correspondra au cadre d'emplois concernés.
4. Autorise Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires au recrutement pour le poste vacant, y compris, le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions légales.

### **Délibération 2026-06-02 Recrutement d'une 2<sup>ème</sup> secrétaire à temps partiel**

Présents 13, procuration 1, suffrages exprimés 14, vote 14 pour, 0 contre, 0 abstention

### **WC public**

Une étude a été faite en 2023 par l'ancienne mandature pour installer, au niveau de l'escalier incendie des salles socios, un WC sec pour un montant de 21.500 € HT. Cette proposition, onéreuse, n'a pas été retenue. Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une autre alternative. Des WC existent au niveau de la cour fermée du Rabelais. La création d'une séparation et réfection du toit seront nécessaires mais moins coûteux que la précédente étude. Monsieur Le Maire, propose de faire chiffrer les travaux et de le présenter lors d'un prochain conseil.

### **Voitures tampons – stationnement gênant**

Le sujet fut évoqué lors du précédent Conseil car, notamment à Treillebois, des voitures sont mal stationnées, entraînant problèmes de sécurité, difficultés de certains habitants à rentrer chez eux et de circuler dans les rues, absence du ramassage en porte à porte des poubelles. Monsieur le Maire propose de relever les plaques d'immatriculation afin d'informer, dans un premier temps, le propriétaire de la gêne occasionnée.

La végétation pose aussi un problème, car en cette période, les haies poussent rapidement et les usagers ne les taillent pas suite à la recommandation de la LPO. Hors l'interdiction de tailler les haies et les arbres entre le 16 mars et le 15 août 2026 afin de ne pas déranger la nidification des oiseaux ne concernent pas les particuliers.

Bien qu'il faille protéger la faune et la flore en cette période, la sécurité prime et une information dans ce sens fera l'objet d'un paragraphe dans le journal communal.

### **Vitesse excessive dans les villages – radar pédagogique – feu asservi à la vitesse**

Les automobilistes traversent les rues du bourg à une vitesse excessive.

Le Conseil municipal envisage l'installation d'un ou plusieurs radars pédagogiques, qui interpellent les conducteurs sur leur vitesse anormalement élevée. Le coût de ce dispositif est de 2800 € HT environ.

La possibilité d'un feu asservi n'est pas exclue. Des devis seront établis pour comparer les tarifs des différents dispositifs afin de sécuriser les rues de notre village. Ce point sera abordé au prochain conseil.

### **Terrain de foot – consommation d'énergie**

Certains élus ont souhaité connaître le coût en eau et électricité du stade loué à l'association Prin'temps canins pour l'année 2025.

Monsieur Le Maire rapporte que le montant des factures s'élève à 733.63€ pour un loyer annuel de 800€.

### **Fermeture de la classe à Vallans**

La fermeture de classe s'est concrétisée par la suppression de la classe de Petite Section au sein de l'école « A Teurtous » à Vallans compte-tenu de la baisse nationale des effectifs.

### **Etat Civil - numérisation**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

CONSIDÉRANT que la préservation des archives communales, en particulier des registres de l'état civil, constitue une obligation légale et un devoir de mémoire pour la collectivité,

Le Conseil communal décide

**LA FOYE MONJAULT**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

---

1. De faire numériser et d'indexer les registres d'Etat civil afin de les inclure dans le logiciel pour ne plus les manipuler.
2. D'accepter le devis proposer par l'entreprise « Numérize »
3. d'autoriser le Maire à signer tous actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
4. de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délibération 2026-06-03 Etat Civil numérisation**

Présents 13, procuration 1, suffrages exprimés 14, vote 14 pour, 0 contre, 0 abstention

**Journal de la commune**

Après relecture du journal de la commune par tous les membres du Conseil et correction de ce dernier, le conseil propose de reformuler le paragraphe sur la taille des arbres et des haies.

**Fête du 14 juillet**

1. Clôture des inscriptions

Les inscriptions pour le repas du 13 juillet se termineront le 1er juillet. À ce jour, 46 personnes sont déjà inscrites.

2. Organisation de l'événement

Si la météo le permet, les tables seront installées à l'extérieur par les agents communaux et les jeunes du dispositif « argent de poche ». Il reste à finaliser le parcours de la retraite aux flambeaux.

3. Vigilance météo

Les prévisions évoquent un risque de canicule. La Préfecture communiquera les consignes à suivre.

4. Fin de soirée

À l'issue des festivités, les élus présents seront chargés de ranger l'ensemble des tables et chaises.

**Remboursement de factures à Sébastien Guérin et Pascal ADAM**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants relatifs aux dépenses des communes ;

CONSIDÉRANT que les achats de la collectivité doivent, en principe, être effectués par bon de commande ou signature d'un devis, suivis du paiement par mandat administratif ;

CONSIDÉRANT qu'à titre exceptionnel, certains fournisseurs ne souhaitent pas ouvrir de compte auprès de la mairie

CONSIDÉRANT que des dépenses exceptionnelles ont été engagées, notamment pour l'achat de denrées alimentaires et de fournitures liées à des événements ou travaux communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE :

**LA FOYE MONJAULT**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

---

- D'autoriser, à titre exceptionnel, le remboursement des dépenses engagées directement par les agents ou élus, sur présentation des justificatifs correspondants (factures, notes, titres de transport, etc.) ;
  - un remboursement d'un montant de 187.52 € à Monsieur Sébastien GUERIN
  - un remboursement d'un montant de 58.32€ à Monsieur Pascal ADAM
- De préciser que ces remboursements s'effectueront selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur pour les agents des collectivités territoriales.

**Délibération 2026-06-04 Remboursement de facture à Sébastien Guérin et Pascal ADAM**

Présents 14, procuration 1, suffrages exprimés 15, vote 15 pour, 0 contre, 0 abstention

**Location salles socios association Cuba A Lo Cubano**

Monsieur Rey Martinez, président de l'association CUBA A LO CUBANO a refusé de signer le contrat de location pour la salle des Thuyas prétextant l'absence de contrat pour une autre association.

Au vu des frais pouvant incomber à la commune pour le recouvrement des loyers dus, le Conseil décide d'annuler le contrat de location ainsi que la délibération 2025-07-05.

**Délibération 2026-06-05 Location salles socios association Cuba A Lo Cubano**

Présents 14, procuration 1, suffrages exprimés 15, vote 15 pour, 0 contre, 0 abstention

**Questions diverses**

- Un arrêté préfectoral « alerte canicule rouge » est en vigueur jusqu'à vendredi soir, jusqu'à maintenant pas d'information supplémentaire pour la journée de samedi.
- Les deux personnes souhaitant faire partie du CCAS sont acceptées et Monsieur Matthieu Péquin est ajouté à la liste des élus du CCAS.
- Les membres du Conseil Municipal prévoient de faire un tour des bâtiments de la commune à vélo le 12 septembre 2026 à partir de 9h30.
- La date des prochains Conseils Municipaux sont prévus comme suit :
  - Le 8 septembre 2026
  - Le 6 octobre 2026
  - Le 3 novembre 2026
  - Le 8 décembre 2026
- Le problème des chats errants est toujours d'actualité. Le dossier va être repris par Elodie Le Govic.
- La création d'un groupe de réflexion pour la création de l'espace multi générationnel est nécessaire afin de prendre en charge la réalisation (marché, études, terrains....).
- La CAN demande que 2 élus soient désignés pour le PLUID qui se réunit 2 fois par an. Monsieur Matthieu PEQUIN se propose en tant que titulaire et Monsieur Pascal ADAM en tant que suppléant.

**LA FOYE MONJAULT**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

---

Aucune autre intervention n'étant demandée, Monsieur le maire Pascal ADAM lève la séance.

|                         | <b>Nom</b>      | <b>Signature</b> |
|-------------------------|-----------------|------------------|
| Le Maire                | Pascal ADAM     |                  |
| La secrétaire de séance | Clotilde ROBERT |                  |